

#28

Oct. 24

• îliens

Le magazine de la Communauté de communes de l'île de Ré

PRÉSERVER NOTRE ÎLE

La biodiversité et moi,
mode d'emploi – p.18

LE DOSSIER À 180°

Risque de submersion,
érosion : quoi de neuf ?
– p.9

À LA LOUPE

Avant le Vendée Globe,
Antoine Cornic s'engage
auprès des élèves de l'île
– p.13



DANS L'ACTU

Logement à l'année : 21 solutions clé en main

►► p.4 : un Programme local de l'habitat,
comprenant 21 mesures concrètes, vient d'être voté.

LE RÉCAP'

6 AOÛT



À Saint-Clément-des-Baleines, une nouvelle réunion publique sur les digues et l'érosion fait salle comble.

8 SEPTEMBRE



La Fête des associations a rassemblé "au sec" la vie permanente au Bois-Plage-en-Ré.

18-20 SEPTEMBRE



Les écogardes de l'île de Ré au rendez-vous des Assises nationales de la biodiversité, à La Rochelle.

14 SEPTEMBRE



Coup d'envoi de la saison culturelle 2024/2025 de La Maline.

21-22 SEPTEMBRE



Immersion dans l'ancienne apothicairerie de Saint-Martin-de-Ré, au cours d'un Cluedo géant organisé pour les Journées européennes du patrimoine.

Publication de la Communauté de communes de l'île de Ré
Directeur de la publication : Lionel Quillet
Comité de rédaction : service communication
Crédits photo : Communauté de communes de l'île de Ré,
Yann Werdefroy, Mathieu Vouzelaud, Agences Flint & Ars
Architectes, Jessie Désolée, Simon Baudouin.



Conception et mise en page :
service communication
Imprimé sur papier recyclé
par l'Imprimerie Rochelaise,
rue du Pont des Salines,
BP197, 17006 La Rochelle

Communauté de communes de l'île de Ré
3 rue du Père Ignace – CS 28001
17410 Saint-Martin-de-Ré
05 46 09 00 97 accueil@cc-iledere.fr
www.cdcciledere.fr



SOMMAIRE

4 • Dans l'actu
Des mesures concrètes pour le logement à l'année

5 • Bonjour...
Isabelle André
Les aides à la rénovation, clé de voute de son projet

6 • Au quotidien
Tour d'horizon des dernières actus

8 • Initiatives
Le Ré Handball Club et le CDAIR main dans la main

9 • Le dossier à 180°
Risque de submersion, érosion : quoi de neuf ?

13 • À la loupe
Avant le Vendée Globe, Antoine Cornic s'engage auprès des élèves de l'île

14 • Agenda
Vos événements en un coup d'œil

16 • L'info des communes
L'actu des dix villages passée en revue

18 • Préserver notre île
La biodiversité et moi, mode d'emploi

20 • De vous à nous
Location de meublés de tourisme : tout savoir sur les démarches à effectuer

23 • Tribune politique



Lionel Quillet

Président de la Communauté de communes de l'île de Ré
Maire de Loix

Édito

Chères Rétaises, Chers Rétais,

Chaque jour, nous pouvons tous mesurer à quel point nous avons la chance de vivre sur un territoire unique et préservé tel que le nôtre, avec une réponse de qualité en termes de services, une vie associative foisonnante, un tissu économique dynamique, etc. Nous devons nous en réjouir et avoir pour ambition de contribuer collectivement, chacun à notre niveau, à ce que cette situation perdure.

Pour autant, nous devons aussi faire face à plusieurs problématiques que la Communauté de communes prend à bras le corps depuis des années. Parmi elles, le logement à l'année et la lutte contre la submersion marine et l'érosion. Et nous avançons ensemble pour trouver des réponses adaptées, réalistes et pertinentes à ces deux défis majeurs pour la vie permanente insulaire !

Le logement d'abord : le plan d'actions de notre Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2031 vient d'être voté et apporte 21 mesures concrètes en faveur du logement à l'année. Après la prise de compétence sur la construction de programmes de logements sociaux d'au moins 20 logements et la régulation des meublés de tourisme, le PLH vient parachever une politique globale et audacieuse en faveur du logement.

La lutte contre la submersion et l'érosion ensuite : 76 millions d'euros ont été investis depuis la tempête Xynthia en 2010 dans la protection de nos côtes. Les derniers projets du PAPI 1 sont en cours de réalisation à Rivedoux-Plage et à La Couarde-sur-Mer. Ceux du PAPI 2, principalement localisés aux Portes-en-Ré et à Ars-en-Ré, sont toujours en cours d'études par le maître d'ouvrage qui est le Département. Concernant l'érosion, les mesures de notre plan seront finalisées dans le courant de l'année 2025 et feront l'objet d'une présentation aux Rétais.

Beaucoup d'enthousiasme anime les élus et les équipes de la Communauté de communes dans l'exercice de nos missions. Nos projets avancent, dans la concertation et la recherche du consensus avec les acteurs. Et ils aboutissent, malgré les difficultés parfois rencontrées, car nous les menons avec engagement et détermination.



PLH : des mesures concrètes pour le logement à l'année

D'un montant estimé à 18 millions d'euros, le premier Programme local de l'habitat (2025-2031), dont le plan d'actions vient d'être voté, vise à développer la vie permanente sur l'île de Ré.

Pour créer des logements destinés à la population permanente, améliorer le bâti existant ou inciter les propriétaires à louer à l'année plutôt que pour des séjours de courte durée, 21 mesures figurent dans le Programme local de l'habitat (PLH). En voici quelques exemples.

Propriétaires : bénéficiez d'une aide à l'amélioration de l'habitat

À partir de janvier 2025, les propriétaires pourront bénéficier d'une aide pour améliorer la qualité de leur logement (rénovation énergétique, adaptation pour les personnes à mobilité réduite, sortie de vacance des logements...) et, ainsi, favoriser leur mise en location à l'année. D'abord, par l'apport de conseils gratuits pour cibler les travaux à effectuer, puis par l'octroi d'une aide financière pour les réaliser, en complément des dispositifs prévus par l'État. Cette mesure, appelée « Pacte territorial France Rénov », s'adressera aux propriétaires occupants sous conditions de revenus ainsi qu'aux propriétaires bailleurs qui louent un logement à l'année.

➤ + d'infos à venir sur www.cdcdedere.fr, rubrique « Logement, urbanisme ».

Aider les communes à acquérir des terrains

Pour épauler les communes dans la construction de logements locatifs à loyer modéré ou en accession abordable, la Communauté de communes financera jusqu'à 30 % des acquisitions foncières à réaliser. Menées par les communes, les « petites opérations » de moins de 20 logements seront ainsi facilitées. En effet, en raison des faibles superficies de terrains constructibles sur l'île, les projets d'au moins 20 logements sont, de fait, limités. À noter que plusieurs projets portés par la CdC sont en cours. Par exemple, la construction de 25 logements débutera prochainement sur le site de l'ancienne gendarmerie de Saint-Martin-de-Ré.

Soutenir les bailleurs pour réaliser des logements locatifs sociaux

En plus de participer à l'acquisition de terrains, la CdC continuera de soutenir financièrement les bailleurs sociaux dans la construction de logements à loyer modéré. Ces aides, appelées « aides à la pierre », seront plus élevées pour la réalisation de petits logements – très recherchés en raison de la baisse

du nombre de personnes par foyer – et destinés aux personnes les plus modestes.

Toutes les réponses à vos questions à la Maison de l'habitat

Comment accéder aux aides pour les travaux d'amélioration de votre logement afin de le louer à l'année ? Comment améliorer sa performance énergétique ? Dès janvier 2025, une Maison de l'habitat ouvrira à Sainte-Marie-de-Ré pour répondre à toutes les questions des habitants relatives au logement et à l'habitat.

➤ + d'infos à venir dans dans le prochain magazine.

Mais aussi...

➤ Retrouvez bientôt les 21 mesures du PLH sur www.cdcdedere.fr, rubrique « Logement, urbanisme ».

Peggy Luton
vice-présidente
déléguée au
logement

« Notre PLH, qui répond aux besoins et aux particularités du territoire, va structurer toute notre politique du logement dans les 6 prochaines années »

Les aides à la rénovation, la clé de voûte pour louer à l'année

Propriétaire d'un logement vacant, Isabelle André doit engager d'importants travaux pour le mettre en location à l'année. Les aides prévues par la Communauté de communes dans son Programme local de l'habitat pourraient l'aider dans son projet.

Habitante à Saint-Clément-des-Baileines, Isabelle André fait partie des propriétaires éligibles au dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat.

Fille unique, elle a hérité, il y a deux ans, de la maison familiale jouxtant son domicile. Une question se pose alors : que faire de ce patrimoine ? « Dans l'idéal, je souhaite la louer à l'année car le logement permanent est un vrai problème ici, répond-elle. Mes propres enfants n'ont pas réussi à s'installer sur l'île de Ré, je suis sensible à cette question... »

Mais ce n'est pas si facile. Comme plus de 25% des logements de l'île, la maison a été construite avant 1970 et les premières lois de réglementation thermique. « Elle a plus de 150 ans et tout est à refaire : la toiture, l'isolation, l'électricité... », énumère-t-elle.

**Plus de 25%
des logements
construits
avant 1970**

Contactée par la Communauté de communes au moment de l'élaboration du Programme local de l'habitat (voir encadré ci-dessous), Isabelle André a bénéficié d'un diagnostic gratuit. Verdict : environ 250 000 € de travaux sont nécessaires.

En signant une convention avec l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah), synonyme de mise en location à l'année et à prix abordable pendant au moins six ans, elle pourrait bénéficier d'une subvention de 40 000 €.

Sans compter la participation de la Communauté de communes via son dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat.

Effectif à partir de janvier 2025, ce dernier pourrait être déterminant dans sa décision finale. À 60 ans et sans grandes « illusions quant au montant de la retraite », elle espère

pouvoir en tirer un complément de revenu lorsqu'elle cessera son activité professionnelle et souhaite contribuer au maintien de la vie permanente dans le nord de l'île.

Un peu de contexte

Afin d'être les plus précises et utiles possibles, les mesures du Programme local de l'habitat ont été créées à partir des besoins du territoire et de ses habitants. Quelques-uns, comme Isabelle André, ont été sollicités pour faire part de leurs problématiques. C'est la raison pour laquelle elle a bénéficié d'un diagnostic permettant d'évaluer le montant des travaux et des aides pour les réaliser.

En bref



Sauniers : une aide pour obtenir votre label IGP

La Communauté de communes finance à hauteur de 80% l'audit à réaliser pour obtenir le label Indication géographique protégée (IGP). « D'un montant minimum de 300 €, cet audit peut être coûteux, explique Alain Pochon, vice-président délégué à l'économie. Il nous semblait important d'aider les sauniers à obtenir ce label venant récompenser la qualité et l'authenticité de leur savoir-faire. »

► **d'infos** : www.cdciledere.fr, rubrique « Économie, emploi, tourisme, taxe de séjour » et faire une demande à economie@cc-iledere.fr

Suivez votre production de déchets

Un portail numérique vous informe sur le nombre de passages restants sur votre carte de déchèterie ainsi que sur la fréquence et les tonnages de vos collectes d'ordures ménagères. Vous pouvez aussi demander la réparation ou le remplacement d'un bac. « Il permet de connaître son utilisation du service de collecte des déchets, comme on le fait pour notre consommation d'eau ou d'électricité », précise Lina Besnier, vice-présidente déléguée à la gestion des déchets. Pédagogue, cet outil vous permet de mieux comprendre et mieux gérer l'impact de vos déchets au quotidien.

► **Portail Déchets** : créez votre compte sur cdciledere.ecocito.com/

Parents : toutes vos démarches en ligne

Votre enfant est accueilli en crèche ou vous avez sollicité un mode d'accueil ? Un portail numérique vous permet d'accéder à toutes les informations relatives aux structures « petite enfance » de la Communauté de communes : règlement de fonctionnement et menus des crèches, actus... À terme, il regroupera toutes les informations liées à l'enfance et la parentalité. « Ce portail facilite les démarches des parents en leur permettant d'accéder à toutes les informations essentielles, à tout moment. C'est un gain de temps précieux » précise Danièle Pétoniaud-Gros, vice-présidente déléguée à la petite enfance.

► **d'infos** : 06 78 10 75 74 ou www.cdciledere.fr, rubrique « Famille, jeunesse, ateliers numériques ».



Rendez-vous au Lieu d'accueil enfants-parents "La Parenthèse"

Cet espace de jeu et de socialisation est ouvert aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent. L'entrée est gratuite et sans inscription. Rendez-vous tous les mercredis, de 9h30 à 12h, rue Charles de Gaulle à La Courde-sur-Mer.

► **d'infos** : parentalite@cc-iledere.fr - 06 49 81 11 93

200 € pour les jeunes sportifs de haut niveau

Appelée « bourse jeunes espoirs sportifs », elle s'adresse aux résidents permanents de l'île licenciés en catégorie inférieure ou égale à U21 lors de la saison 2023/2024.

► **d'infos sur les critères d'éligibilité et faire une demande avant le 20 décembre 2024** : www.cdciledere.fr, rubrique « Vie associative et sportive ».



Un accompagnement sur ordinateur, smartphone et tablette

À court ou long terme, de manière collective ou individuelle, une conseillère numérique vous accompagne gratuitement dans l'utilisation des outils informatiques (ordinateur, smartphone, tablette). « À l'heure où les démarches administratives sont de plus en plus dématérialisées, il est nécessaire d'aider les personnes en difficulté avec ces outils », indique Patrice Déchelette, vice-président délégué à l'administration générale.

► **sur réservation** au 06 77 57 54 21 auprès de Martine Kientz.

Hélène Gaudin du service "patrimoine" de la CdC



Ils transmettent leurs connaissances aux enfants

À l'image des élèves de l'île de Ré, des agents de la Communauté de communes retournent en salle de classe... Pour partager leurs connaissances et leurs savoir-faire.

Votre enfant est scolarisé dans l'une des écoles de l'île de Ré ? Dans ce cas, il devrait, cette année encore, croiser le chemin d'agents de la Communauté de communes de l'île de Ré (CdC).

Sensibilisation au risque de submersion marine, au patrimoine ou à l'environnement rétais, apprentissage des règles de sécurité à vélo ou de tri des déchets, éducation artistique et culturelle... Au total, six services de la CdC, réunis au sein d'une cellule pédagogique, partagent leurs savoir-faire et leurs connaissances. Ils interviennent aussi dans les accueils de loisirs et au collège.

En classe ou en extérieur, de manière ponctuelle ou à long terme, en fonction des envies des enseignants, des animations sont créées sur mesure.

294



interventions ont été données durant l'année scolaire 2023-2024.

Complémentaires aux programmes scolaires, elles « ont pour objectif de renforcer les apprentissages des enfants », pose Clément Wallerand, coordinateur de la cellule pédagogique. « Cela leur permet d'améliorer leur connaissance du territoire et de développer leur sens civique », complète Gérard Juin, vice-président délégué à l'enfance et à la jeunesse.

3 questions à

Fanny Latouche

directrice de l'école d'Ars-en-Ré et enseignante en CE2/CM1



Pouvez-vous nous donner un exemple d'intervention sollicitée auprès de la CdC ?

Avec les écocardes, nous avons observé le développement du phytoplancton et du zooplancton, ce dernier se nourrissant du premier. Puis, nous avons vu comment les balanes, qui vivent sur l'estran, se nourrissent du zooplancton. Avec des apports théoriques et des expériences en classe, nous avons travaillé la notion de chaîne alimentaire.

En quoi est-ce un plus pour les élèves ?

Cette notion devient concrète, elle se matérialise sous leurs yeux et s'ancre plus facilement dans leur esprit. Par l'expérience,

les élèves sont acteurs de leur apprentissage et intègrent mieux les connaissances. Enfin, ces dernières s'inscrivent dans la vie du territoire.

C'est une autre plus-value ?

Oui, ces interventions permettent aux enfants de mieux connaître le territoire sur lequel ils vivent. Les notions vues en classe se traduisent dans leur réalité quotidienne. Par exemple, avec Hélène Gaudin, du service « patrimoine », nous avons travaillé sur l'histoire de l'île de Ré de la préhistoire à nos jours. C'est très enrichissant pour les élèves et ça donne beaucoup de sens à nos enseignements.



Le Ré Handball Club et le CDAIR main dans la main

Le Ré Handball Club (RHBC) s'engage pour proposer des activités aux personnes en situation de handicap mental. Sur et en dehors du terrain.

Ils se sont quittés après un séjour parisien - dont près de la moitié a été subventionnée par la CdC - au cours duquel ils ont assisté à plusieurs épreuves des Jeux paralympiques.

En cette fin septembre, quinze résidents de l'établissement pour adultes handicapés de l'île de Ré (le CDAIR, Centre départemental d'accueil de l'île de Ré) et le Ré Handball Club se sont retrouvés pour la reprise des entraînements.

Au programme de la séance, animée par Maéva Puaud, éducatrice spécialisée au CDAIR : un exercice d'attaque-défense, un travail de finition devant le but et, pour finir, une opposition. Le tout sous le regard attentif de Ludovic Glaziou, président du Ré Handball Club.

Assis en tribune, il est à l'origine de ce partenariat créé, il y a quatre ans, avec le CDAIR. Parce que le projet lui tient à cœur, il est de nouveau reconduit cette année.

Des séances d'entraînement sont organisées chaque vendredi en vue des trois tournois prévus cette saison. « Ils sont sérieux, investis et veulent

progresser », salue Ludovic Glaziou.

Au-delà des bienfaits liés à l'activité physique, ces séances sont, pour ces personnes en situation de handicap mental, l'occasion « de sortir de leur environnement quotidien, complètement-il. Le CDAIR y tient beaucoup en organisant aussi des sorties culturelles et des séjours. »

« Ça fait plaisir de faire plaisir »

Cette ouverture, le RHBC la cultive même en dehors des terrains de handball.

En plus d'amener, chaque année depuis quatre ans, les membres du CDAIR à participer aux vendanges, le club a,

cette année, conduit onze résidents aux Jeux paralympiques de Paris.

« Nous avons assisté aux épreuves de taekwondo, d'athlétisme, de basketball et de rugby. Pour finir, nous avons visité la Maison du handball, énumère Ludovic Glaziou. C'était une ambiance de colonie de vacances ! Pour eux, ce n'était que du bonheur ! »

Et pour le président du RHBC aussi, sans doute. « Ça fait plaisir de faire plaisir », reconnaît-il. « Surtout, cet engagement, notre club, auprès de la fédération et des autres acteurs du sport, en tire une vraie fierté et une vraie reconnaissance. »



Les résidents du CDAIR aux Jeux paralympiques

Risque de submersion, érosion : quoi de neuf ?

Un an après une série de tempêtes ayant touché les côtes de l'île de Ré, où en est-on en matière de lutte contre l'érosion et les submersions marines ? Quelles solutions sont apportées pour protéger durablement les populations ? On fait le point sur les dernières actualités.

Secteur du Bas-Rhin à Saint-Clément-des-Baleines, travaux d'urgence après les épisodes tempétueux de fin 2023

Chaque habitant de l'île de Ré, en fonction de la distance qui le sépare de l'océan et des caractéristiques de sa parcelle, est différemment exposé aux risques littoraux. L'objectif de la Communauté de communes est d'apporter des solutions collectives et de les compléter par des aides individuelles pour les habitations les plus vulnérables.

De nouveaux ouvrages de protection à Rivedoux-Plage et à la Couarde-sur-Mer

Depuis 2012, deux Programmes d'actions et de prévention des inondations (Papi) sont menés sur l'ensemble du territoire. De nombreux projets de digues ont été finalisés et d'autres sont en cours.

À Rivedoux-Plage, sur le secteur de la Corniche, un muret d'une hauteur comprise entre 1m et 1m30 est érigé sur une longueur de 340 mètres. Débutés en septembre, les travaux devraient durer trois mois.

► Au total, 41 habitations et 4 entreprises, pour un total de 103 personnes, seront protégées.



Les autres travaux de digues en cours se déroulent à la Couarde-sur-Mer, sur le Chemin des Prises. Réhausse de voirie, construction d'un muret, installation de rideaux palplanches... Sur une longueur de 625 mètres, les aménagements sont calibrés pour résister à un niveau d'eau de type Xynthia + 20 centimètres. « Après la construction d'une digue côté mer en 2022, ces travaux offriront un système de protection complet et fermé pour le village de La Couarde-sur-Mer », explique Patrick Rayton, vice-président de la CdC délégué au littoral et maire de la commune.

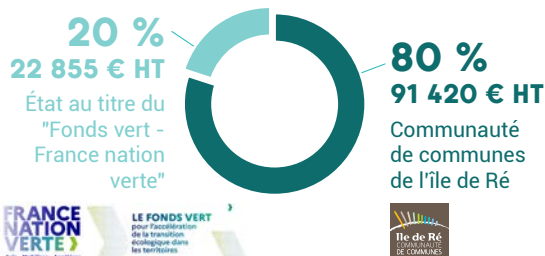


► Au total, grâce aux travaux déjà réalisés en 2022 et ceux en cours, 2 327 habitations et 1 camping seront protégés.

Les mesures de lutte contre l'érosion attendues pour début 2025

En parallèle des travaux d'urgence menés sur le cordon dunaire après les tempêtes de l'hiver dernier, l'étude préalable au lancement d'un « plan érosion » - officiellement appelé Stratégie locale de gestion de la bande côtière - touche à sa fin. Le recul du trait de côte estimé à 30 ans et les bâtiments (entreprises, habitations...) concernés par le risque d'érosion sont en cours d'évaluation. « Les mesures de ce « plan érosion » devraient être finalisées à la fin du premier semestre 2025 », indique Lionel Quillet, Président de la Communauté de communes (CdC).

Grâce au concours de l'État, le plan de financement envisagé est le suivant :





3 questions à

Jérémie Dugor

Ingénieur spécialisé en génie côtier et membre du bureau d'études Egis, il accompagne les collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine, dont la CdC île de Ré, dans l'élaboration de leur Stratégie locale de gestion de la bande côtière.

L'île de Ré est-elle moins concernée par l'érosion que d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine ? Si oui, pourquoi ?

L'érosion sur le temps long n'est pas très marquée sur l'île. Depuis 1950, le trait de côte n'a pas beaucoup reculé. Cependant, sur le temps court, c'est-à-dire après des tempêtes, les reculs sont importants sur certains secteurs. Cela s'explique par plusieurs raisons. D'abord, l'île de Ré possède peu de grandes plages de sable fin. Le sable se trouve en haut de plage car l'estran est principalement rocheux et peu profond, ce qui dissipe les vagues. Enfin, certains littoraux de l'île sont moins concernés par l'érosion en raison de leur orientation ou de leur positionnement dans le pertuis Breton, qui offre une meilleure protection face aux tempêtes.

À l'échelle de la région, quels types de mesures peuvent être appliquées pour lutter contre l'érosion ?

Nous distinguons cinq modes de gestion préférentiels qui vont du « laissez-faire » aux relocalisations des activités et des biens. Entre ces deux options, nous pouvons avoir recours à une évolution naturelle surveillée, des méthodes de lutte active douce avec rechargement de sable et pose de ganivelles, par exemple, et enfin des méthodes de lutte active dure avec la mise en place de système d'endiguement. Évidemment, ces schémas sont théoriques. On ne gère pas l'érosion de la même manière sur l'île de Ré ou à Mimizan.

Sur l'île de Ré, quels modes de gestion vous semblent pertinents ?

C'est difficile à dire, car la stratégie est en cours d'élaboration. Elle devra faire consensus à l'échelle de l'île, tout en étant adaptée aux particularités des communes. L'avantage de l'île de Ré, c'est que les zones urbaines sont déjà bien protégées par des ouvrages. Et pour les zones naturelles, les travaux menés par l'Office national des forêts - financés par la CdC île de Ré via l'écotaxe - permettent de bien entretenir la dune et d'accompagner les processus naturels de réensablement avec pose de ganivelles et végétalisation de la dune. Ces méthodes fonctionnent et sont intéressantes. Pour les zones semi-urbaines, quand c'est possible, je pense qu'il sera suffisant d'avoir recours à des solutions basées sur la nature avant d'envisager des solutions plus robustes.

Profitez d'une aide pour protéger votre logement !

Votre maison est exposée au risque de submersion et n'est pas protégée par une digue, qu'elle soit déjà réalisée ou en projet de construction ? Vous êtes donc éligibles au dispositif de réduction de la vulnérabilité de votre logement mis en place par la Communauté de communes dans le cadre de son Programme d'actions de prévention des inondations (Papi).

Concrètement, un expert se déplace gratuitement à domicile pour évaluer la vulnérabilité de votre habitation : pièces inondables, dommages potentiels... Les solutions adaptées à votre situation vous sont ensuite présentées : travaux divers, création d'une zone refuge, installation de batardeaux...

Enfin, vous bénéficiez d'un accompagnement dans la réalisation de vos démarches (plan de financement, demandes de subventions...) afin d'effectuer vos travaux. S'ils n'excèdent pas 20 % de la valeur vénale du bien et la somme totale de 36 000 €, l'État les finance à 80 %.

- Vous voulez savoir si vous êtes éligibles ? Vous souhaitez effectuer une demande ? Rendez-vous sur www.cdciledere.fr, rubrique « Protection des populations ».

+ d'infos dans votre guide « Mon habitation face à la submersion marine »



Pratique

12/11
18h30

- Envie d'en savoir plus sur les digues et l'érosion ? Une réunion publique est organisée le 12 novembre, à 18h30, à Sainte-Marie-de-Ré (salle des Paradis).

"C'est important de proposer des solutions individuelles"



Résident à La Flotte, Henri Sabourin a demandé un diagnostic de vulnérabilité de son habitation, offert par la Communauté de communes. Des solutions pour protéger sa maison vont lui être proposées.

Proche de l'océan et située dans une zone inondée après la tempête Xynthia de 2010, la maison d'Henri Sabourin, dans le quartier du marais, à La Flotte, est également en dehors du périmètre de tout système de protection collective - autrement dit d'une digue - d'un niveau de défense équivalent à Xynthia +20 cm*.

Comme près de 1200 logements**, sa maison est donc éligible au dispositif d'aide à la réduction de la vulnérabilité du bâti (voir p.11). « Conscient du risque avant même d'emménager », Henri Sabourin a déjà effectué sa demande auprès de la Communauté de communes.

**Environ
1200 habitations
concernées**

Prochainement, un expert va lui rendre visite pour évaluer les dommages potentiels et lui présenter des solutions adaptées. Ensuite, il pourra bénéficier d'une aide financière pour réaliser des travaux.

« Impatient et curieux », il ignore, pour l'instant***, quels seront les aménagements préconisés.

Une chose est sûre : « ce dispositif est une bonne idée, salue-t-il. Beaucoup de travaux de digues ont été entrepris sur l'île. C'est très bien mais ça ne résout pas tout. C'est important de proposer des solutions individuelles. »

Pratique

- Vous voulez savoir si vous êtes éligibles ? Vous souhaitez effectuer une demande ? Rendez-vous sur www.cdciledere.fr, rubrique « Protection des populations ».

* Située non loin de son habitation, une digue en enrochements, non classée par l'État à ce jour, est sans existence réglementaire. C'est pourquoi la Communauté de communes n'est pas en droit d'intervenir pour en assurer l'entretien.

** Donnée indicative : les habitations concernées sont en cours de recensement.

*** Au moment de l'envoi en impression de ce magazine.



« Plus nous serons nombreux sur l'océan, plus nous serons nombreux à le préserver »

La CdC et Antoine Cornic ont noué un partenariat gagnant-gagnant. En parallèle de sa préparation pour le Vendée Globe, pour lequel il s'élancera des Sables-d'Olonne le 10 novembre prochain, le skipper rétais a multiplié les interventions auprès des jeunes de l'île de Ré, en particulier les scolaires. Il revient sur cet engagement qui lui « *tient à cœur* ».

De manière générale, quel a été l'objet de tes interventions dans les écoles ?

Plusieurs engagements me tiennent à cœur. Il y a d'abord la sensibilisation à la pollution plastique. Ensemble, nous avons réfléchi à des solutions permettant de collecter les déchets en mer. Nous avons également évoqué les dangers liés à la mer, les comportements à adopter quand nous sommes en difficulté dans l'eau, etc. Enfin, à l'image des jeunes qui vivent en montagne et qui savent skier, mon rêve est que tous les petits de l'île de Ré puissent s'amuser dans l'eau. J'ai envie de susciter des envies de naviguer, de pratiquer des sports nautiques, etc.

Pourquoi inciter les jeunes à pratiquer des activités nautiques est-il important ?

Plus nous serons nombreux à naviguer, plus nous serons nombreux à nous intéresser à l'océan et à vouloir le préserver. Si tu joues au football, tu as envie que la pelouse soit de bonne qualité... C'est pareil pour notre sport. Personne ne souhaite évoluer dans

un environnement dégradé et voir des bouteilles plastiques durant sa sortie.

Pendant les Jeux Olympiques, beaucoup d'athlètes ont expliqué que la France n'était pas, selon eux, un pays de sport. Pourquoi te semble-t-il important de le valoriser ?

Le sport, c'est la vie ! Ça apporte du bien-être, de la joie, on apprend à se dépasser, à prendre confiance en soi... Le sport m'a tout appris et c'est pourquoi j'ai envie de susciter des vocations.

En quoi le fait de faire émerger des sportifs de haut niveau est-il une chance pour notre territoire ?

Parce que le sport permet de transmettre des messages. Personnellement, la médecine me fait rêver, mais personne ne se souvient du premier chirurgien à avoir réalisé une transplantation cardiaque. En revanche, tout le monde se souviendra des exploits de Teddy Rinner aux JO. Et quand il prend la parole, ça fait la une des journaux.

Accompagner les jeunes de l'île de Ré me permet de passer des messages sur l'écologie. Enfin, et c'est peut-être le plus important, le sport et les sportifs font rêver ! Quand je rencontre des enfants et leur parle de course au large, ce n'est pas la taille du bateau ou la performance qui retiennent leur attention. La première question qu'ils me posent, c'est : « *Alors, t'as déjà croisé des baleines et des dauphins ?* »

Pratique

- Suivez le Vendée Globe d'Antoine Cornic sur Instagram : @cornic_antoine !

À savoir

90



enfants rétais se rendront aux Sables-d'Olonne pour visiter le village du Vendée Globe et rencontrer Antoine Cornic !

Trois jours pour tout savoir des guerres de Religion

Du 27 au 29 novembre, les Rétais auront l'occasion de participer à un colloque scientifique commémorant les dernières guerres de religion. L'occasion de comprendre pourquoi elles ont marqué et transformé notre exceptionnelle région au XVII^e siècle.

Ce colloque s'intéressera à un moment clé de l'histoire de France et mettra en lumière les enjeux politiques, religieux, économiques et sociaux de l'époque. Avec des conférences d'experts et des tables rondes, cet événement sera une occasion unique de comprendre comment l'île de Ré et La Rochelle ont été le théâtre d'un conflit qui, au-delà d'opposer catholiques et protestants, a vu s'affronter des Royaumes d'Europe.

Durant ces trois jours, plusieurs thèmes seront traités, allant des batailles navales au large de Saint-Martin-de-Ré en 1625 jusqu'à la fin du Grand Siège de La Rochelle en 1628. Des experts tels que Pascal Even, Jacques Boucard et Mickaël Augeron offriront des analyses historiques approfondies sur les enjeux de cette époque.

Au-delà de l'approche théorique, la Communauté de communes de l'île de Ré, la Ville de La Rochelle et La Rochelle Université se sont attachées à proposer d'autres formats pour enrichir l'événement. Par exemple, le vendredi matin, à La Maline à La Couarde-sur-Mer, une séquence portera sur les héritages mémoriels des guerres de Religion. Des spécialistes reviendront

sur la façon dont la mémoire du siège de La Rochelle a été construite et perpétuée au fil des siècles. Le vendredi après-midi, une présentation de la mode et des costumes de l'époque permettra aux participants de découvrir la culture vestimentaire du XVII^e siècle.

Le président de la Communauté de communes rappelle l'importance de ces commémorations pour les résidents : « Nous devons comprendre ces événements pour apprécier pleinement notre histoire locale. Ce sont des moments qui ont façonné notre territoire, et les habitants d'aujourd'hui ont un rôle à jouer dans la transmission de cette mémoire. »

Au-delà de l'aspect historique, cet événement met en avant une véritable coopération entre les territoires. Elle est renforcée par la participation exceptionnelle du Musée national de l'Armée – les Invalides, qui interviendra lors du colloque dans le cadre d'un partenariat prestigieux. Sa présence souligne l'envergure nationale et européenne de cet événement et témoigne de la volonté commune de préserver et transmettre cette histoire au-delà des frontières locales.

Le programme

MERCREDI 27 NOVEMBRE

Hôtel de Ville de La Rochelle

- 14h : Discours d'ouverture
- 14h30 - 17h : Conférences

AVANT LE GRAND SIÈGE :
UNE MISE EN CONTEXTE

JEUDI 28 NOVEMBRE

Musée maritime de La Rochelle

- 9h - 12h30 : Tables rondes

CONTEXTE INTERNATIONAL

LES OPÉRATIONS MILITAIRES,
TERRESTRES ET NAVALES

- 14h - 17h : Tables rondes
- ARMES ET PROPAGANDE
LES CONSÉQUENCES DU SIÈGE
(1628-1685)

VENDREDI 29 NOVEMBRE

La Maline, La Couarde-sur-Mer

- 9h - 12h30 : Tables rondes

LES HÉRITAGES MÉMORIELS
ET LA CONSTRUCTION D'UN RÉCIT

➤ Retrouvez le programme complet
et inscriptions sur www.cdciledere.fr

Les rendez-vous à venir

► Octobre

21 OCTOBRE

Salles-sur-Mer, 10h

Visite du centre de tri des emballages

Gratuite, sur réservation au 05 46 29 01 21 ou via infodechet@cc-iledere.fr

24 OCTOBRE

La Maline, 20h30

The curious bards

Musique



Un concert de musique traditionnelle celtique dans le cadre du Festival Ré Majeure.

+ d'infos et réservations sur www.lamaline.net

30 OCTOBRE

Le Préau (Saint-Martin-de-Ré), 16h-19h

Une permanence dédiée aux biodéchets

Trouvez toutes les réponses à vos questions en matière de gestion des biodéchets et récupérez un composteur gratuitement (munissez-vous d'un justificatif de domicile) !

30 OCTOBRE

Saint-Martin-de-Ré (salle Vauban), 9h30-14h

Un café réparation et un atelier cuisine anti-gaspi !

+ d'infos et réservation : www.cdciledere.fr, rubrique « Agenda »

► NOVEMBRE

9 NOVEMBRE

La Maline, 20h30

En cas de péril imminent

Théâtre

Par Jérôme Rouger et la Cie La Martingale
+ d'infos et réservations sur www.lamaline.net

12 NOVEMBRE

Salle des Paradis,
Sainte-Marie-de-Ré, 18h30

Réunion publique "Tout savoir sur les digues et l'érosion"

+ d'infos sur www.cdciledere.fr rubrique « Agenda »

16 NOVEMBRE

La Couarde-sur-Mer, 10h-12h

Une matinée de jeux et d'échanges au Lieu d'accueil enfants-parents

16 AU 24 NOVEMBRE

La Semaine européenne de la réduction des déchets

Retrouvez tous les événements programmés sur www.cdciledere.fr, rubrique « Agenda »

18 NOVEMBRE

Salles-sur-Mer, 10h et 14h

Visites du centre de tri des emballages

Gratuites, sur réservation au 05 46 29 01 21 ou via infodechet@cc-iledere.fr

22 NOVEMBRE

La Maline, 20h30

Le berger des sons



Récit • Musiques du monde

Par Alain Larribet et la Cie le berger des sons

+ d'infos et réservations sur www.lamaline.net

25-26 NOVEMBRE

La Maline

Le festival Alimenterre

Plusieurs documentaires explorant les liens entre agriculture et alimentation sont à l'affiche.

+ d'infos sur www.cdciledere.fr, rubrique « Agenda »

► DÉCEMBRE

5 DÉCEMBRE

La Maline, 20h30

Oublie-moi

Théâtre

Par Atelier théâtre actuel

+ d'infos et réservations sur www.lamaline.net

12 DÉCEMBRE

Saint-Martin-de-Ré, 14h30

Conseil communautaire

14 DÉCEMBRE

La Maline, 20h30

« Le docteur miracle » de Georges Bizet

Musique

Interprété par l'Orchestre de chambre de Nouvelle-Aquitaine

+ d'infos et réservations sur www.lamaline.net

14 DÉCEMBRE

La Couarde-sur-Mer, 10h-12h

Une matinée de jeux et d'échanges au Lieu d'accueil enfants-parents

18 DÉCEMBRE

La Maline, 14h30

Rock you !

Musique

Un concert participatif par Snap orchestra.

+ d'infos et réservations sur www.lamaline.net

20 DÉCEMBRE

Le Bois-Plage-en-Ré

21 DÉCEMBRE

Ars-en-Ré

David Lajore en concert

Chanson française

+ d'infos et réservations sur www.lamaline.net



Plus d'événements sur notre site Internet : www.cdciledere.fr

L'INFO DES COMMUNES



Ars-en-Ré

Le conseil communal des enfants a fait sa rentrée !

Après une trêve estivale bien méritée, les jeunes élus cassérons se sont remis au travail. En juin dernier, le CCE avait reçu les résidents du CDAIR. Le 21 septembre, ils ont été invités en retour à participer à leur kermesse.

Ce début d'année scolaire est riche en projets ! Dès le mois d'octobre, les dix membres du conseil ont prévu un challenge gourmand sur le thème du trompe-l'œil qui rassemblera parents et enfants durant tout un après-midi. L'organisation d'un village hivernal en décembre les mobilisera également. Leur premier événement, Mai à Vélo, avait rencontré un franc succès, et sera reconduit cette année.



Rivedoux-Plage

Une réunion publique municipale

La prochaine réunion publique municipale aura lieu le jeudi 7 novembre à 20h Salle Robert Vergnaud. Ouverte à l'ensemble des administrés du village, cette rencontre proposera trois thèmes d'actualité concernant la commune. Ces sujets vous seront soumis en octobre, et comme à l'habitude, chaque thème développé par les élus et des intervenants spécialisés s'ouvrira à des échanges d'une dizaine de minutes. Vos questions devront concerner uniquement les sujets exposés.



Le Bois-Plage-en-Ré

Le projet de lotissement communal se concrétise !

Le Conseil Municipal a voté le 18 juillet dernier le projet de lotissement communal en accession à la propriété. Onze terrains, entre 229 et 264 m², seront mis en vente avenue du Pas des Bœufs, à 308 € TTC/m² (hors frais de notaire). Situés à proximité du centre du village, des services et des plages, ils seront attribués sur dossier. Les candidatures doivent être déposées avant le 2 décembre 2025. Le règlement et les conditions d'attribution sont disponibles sur le site www.leboisplage.com.



Saint-Clément-des-Baleines

La commune fête ses 150 ans

Le 23 novembre, jour de la Saint Clément, la Commune fêtera dignement ses 150 ans en organisant un grand dîner villageois, salle Albert Profillet. À cette occasion, c'est le chef Daniel Massé qui sera aux fourneaux pour les 250 convives, et le comité des fêtes gèrera la partie musicale. Des bouteilles sérigraphiées « 150 ans » seront mises en vente pour garder un souvenir de cette soirée. Le clou de la soirée sera certainement le gâteau anniversaire mais chut, ne gâchons pas la surprise !



La Couarde-sur-Mer

La mairie se met au vert

La mairie s'équipe de panneaux photovoltaïques. 47m² de champ solaire sur les toits de la salle du conseil pour une autoproduction électrique directe. La production annuelle prévue serait de plus de 10 000 kWh, le surplus sera revendu à Enedis. Coût de l'opération : 15 833 € TTC.



Sainte-Marie-de-Ré

Théâtre en chansons à Sainte-Marie-de-Ré !

La commune de Sainte-Marie-de-Ré vous convie à un spectacle de théâtre musical et humoristique sur le bien vieillir.

Le spectacle, « Une Nouvelle Saison » de la compagnie Vol de Nuit, pose un regard neuf et positif sur la retraite. Ici, on rit, on chante, et surtout on distille les pistes d'une retraite heureuse. Voilà de quoi se remonter le moral, ensemble !

Lundi 9 décembre 2024 à 15h salle des Paradis à Sainte-Marie-de-Ré.

Spectacle gratuit - Ouvert à tous

Possibilité de transport / réservation conseillée : contactez la mairie au 05 46 30 21 24

En partenariat avec la Carsat Centre Ouest.

La Flotte



Saint-Martin-de-Ré

Grand succès pour l'édition 2024 des Journées Européennes du Patrimoine

Plus complet que d'habitude, le programme regorgeait de nouveautés : concerts proposés par le Musée Ernest Cognacq, magie dans l'ancienne apothicairerie, balades costumées ou visite du chantier de la poudrière Saint-Louis. Il y en avait pour tous les goûts. Et, pour la première fois cette année, un spectacle de véhicules anciens, "Youngtimers", était proposé. Nous vous attendons encore plus nombreux l'année prochaine pour de nouvelles découvertes !



Loix

Place aux travaux d'automne

À la fin de l'été, le service technique prépare le village pour l'hiver avec notamment la vérification et la maintenance des pelles, des clapets et des prises d'eau. Viennent ensuite le curage des fossés et des puisards, le nettoyage des caniveaux et des avaloirs et la reprise ponctuelle des accotements. Ces travaux, parfois invisibles, sont essentiels à la sécurité. Chaque habitant doit aussi se préparer en vérifiant son sac de mise en sécurité, suivre les consignes météorologiques et sécuriser son jardin de tout objet qui pourrait s'envoler.

Côté travaux, il est prévu d'intervenir sur les façades et menuiseries des logements communaux et sur la construction d'un nouveau préau pour l'école. À l'église, après les traitements préventifs et curatifs du mobilier contre les termites, les vrillettes et autres capricornes, le portail central, en cours de restauration, sera reposé.



Les Portes-en-Ré

L'accueil de la mairie délocalisé dans la salle des fêtes

Compte tenu des travaux de réhabilitation en cours à la mairie, l'accueil ainsi que le bureau de la police municipale sont transférés provisoirement dans la Salle des Fêtes pour une durée de six mois. En effet, l'aménagement du premier étage étant terminé, le personnel administratif ainsi que le maire ont pu prendre possession de leurs nouveaux bureaux début octobre.

La deuxième tranche de travaux, à savoir l'aménagement du rez de chaussée qui comprendra l'accueil, la police municipale, la future agence postale communale et les salles de réunion, a donc pu démarrer.

Pendant ce laps de temps, les mariages ainsi que les conseils municipaux se tiendront à la Maison des Arts et Loisirs, 15 rue de la Grenouillère.

Contactez votre commune

Ars-en-Ré
05 46 29 40 21
mairie@arsenre.fr

Le Bois-Plage-en-Ré
05 46 09 23 11
mairie@leboisplage.fr

La Couarde-sur-Mer
05 46 29 82 89
accueil@lacouardesurmer.fr

La Flotte
05 46 09 60 13
mairie@laflotte.fr

Loix
05 46 29 01 06
contact@loix.fr

Les Portes-en-Ré
05 46 29 50 56
contact@lesportesenre.fr

Rivedoux-Plage
05 46 09 39 39
mairie@rivedoux17.fr

Saint-Clément-des-Baleines
05 46 29 42 02
mairie@saintclementdesbaleines.fr

Sainte-Marie-de-Ré
05 46 30 21 24
info@saintemariedere.fr

Saint-Martin-de-Ré
05 46 09 38 90
mairie@17410.fr



La biodiversité et moi, mode d'emploi

En plus de préserver la biodiversité, la Communauté de communes mène une politique d'éducation à l'environnement en associant les habitants à ses actions du quotidien.

Depuis plusieurs décennies, les scientifiques du monde entier alertent sur le déclin de la biodiversité. Dans un rapport de l'Organisation des nations unies publié en 2019, des scientifiques ont estimé qu'un million d'espèces, sur un total d'environ 8 millions, est menacé d'extinction.

Reconnue pour la qualité de son environnement et la diversité de ses milieux naturels (marais, estran, forêt...), l'île de Ré parvient, grâce au travail des écogardes de la Communauté de communes et d'autres partenaires associatifs et institutionnels, à maintenir une faune et une flore remarquables. « Renaturations de parcelles, mise en place de plans de gestion, réalisations d'inventaires... Depuis 30 ans, un

Un peu d'histoire

Dès les années 1970, les premières communes de l'île autorisent la préemption des terrains par le Département puis le Conservatoire du littoral. Les espaces naturels peuvent prospérer ! En 2013, la prise de compétence « environnement » par la Communauté de communes permet de mener une politique volontariste sur l'ensemble de l'île. Ambitieuse, elle est financée par l'écotaxe du pont.

important travail de protection de l'île est mené », expose Gisèle Vergnon, vice-présidente déléguée à l'environnement.

D'accord, et après ? Cela signifie-t-il que tout a été fait ? « Non, car ces missions doivent être assurées au quotidien, répond l'élue. Surtout, elles doivent être complétées par une politique d'éducation à l'environnement. C'est nécessaire pour préserver durablement la biodiversité. En plus des animations que nous proposons, cela passe par le fait d'associer les habitants à nos actions. »

On vous explique comment.

On se retrouve les manches ensemble !



Restaurer les bosses des marais, arracher des plantes invasives... Les écogardes de la Communauté de communes organisent des chantiers participatifs avec des habitants volontaires. Ces derniers peuvent ainsi améliorer leurs connaissances de la biodiversité et participer à la préservation des espaces naturels.

En retour, les écogardes en profitent pour faire connaître leurs missions et sensibiliser les participants à la protection de l'environnement. Un concept donnant-donnant, au grand air et dans la bonne humeur !

➤ Retrouvez les prochaines dates : www.cdcliedere.fr, rubrique "Agenda".

80%

d'espaces naturels

1 500

hectares de zones humides

5

zones Natura 2000



Et si vous hébergiez des chauves-souris ?

Trop souvent victimes d'idées reçues, les chauves-souris jouent un rôle essentiel dans nos écosystèmes. Elles nous rendent de précieux services en se nourrissant, par exemple, de moustiques et d'insectes néfastes pour nos cultures.

Depuis plusieurs années, une démarche visant à mieux connaître les espèces présentes sur l'île de Ré est menée. Et c'est grâce vous !

Participative, elle consiste en effet à installer des gîtes à chauve-souris à votre domicile et à faire part de vos observations aux écogardes de la CdC : quand les avez-vous observées ? Combien en avez-vous vues ? À quelle fréquence ? Ces données seront ensuite transmises au réseau national des chiro-observateurs.

➤ **Pour participer** : www.cdcoiledere.fr, rubriques « Environnement, développement durable » puis « Devenez chiro-observateur ».

Ces 3 réflexes à adopter à la maison



Laisser de la place aux plantes sauvages

Elles sont très appréciées des insectes pollinisateurs à l'origine d'une grande partie des fruits que nous mangeons !



Créer des passages pour la petite faune

Le fractionnement des espaces et le cloisonnement des jardins restreignent le déplacement des animaux. En créant des petits passages, vous facilitez la circulation de la petite faune comme les hérissons, qui se nourrissent de limaces et d'escargots.



Installer un récupérateur d'eau de pluie

Vous pourrez arroser vos plantes et votre potager sans puiser dans les nappes phréatiques ! Pour faciliter son acquisition, la Communauté de communes vous donne un coup de pouce.

➤ **+ d'infos** : www.cdcoiledere.fr, rubrique "Environnement, développement durable".

« Je voulais que la nature reprenne ses droits »



Propriétaire d'un terrain qu'elle ne pouvait entretenir, Paule Baranger a pris contact avec les écogardes de la Communauté de communes. « Je voulais que la nature reprenne ses droits », explique celle qui réside entre l'île de Ré et la région parisienne.

Et ça tombe bien, puisque sa parcelle se situe près du site du Défends, à Rivedoux-Plage, où les écogardes préservent l'habitat d'un papillon rare : l'Azuré du serpolet. « Pour réaliser son cycle de vie, il a besoin d'un habitat ouvert composé de pelouses à origan, ainsi que d'une espèce de fourmi : la *Myrmica sabuleti* », éclaire Dorian Plantecoste, écogarde.

Désormais, une convention a été signée avec la Communauté de communes. « Le terrain va être géré correctement et sera ensemencé. Les pelouses à origan vont se développer et accueillir ce petit papillon, explique-t-elle. En plus de me rendre service, cela permet de désartificialiser les sols et de favoriser la biodiversité. C'est du donnant-donnant et j'en suis très satisfaite ! »

➤ **Le saviez-vous ?**
Un dispositif, appelé « Un écogarde dans mon jardin », vous permet d'obtenir des conseils gratuits pour favoriser et mieux gérer la biodiversité sur votre terrain. Appelez au 06 27 51 66 08 ou écrivez à ecogardes@cc-iledere.fr

Location de meublés de tourisme : tout savoir sur les démarches à effectuer

À partir du 1^{er} juin 2025, un règlement s'appliquera à la location des meublés de tourisme, sur les dix communes de l'île. Vous êtes propriétaire d'un meublé de tourisme ou vous louez votre résidence secondaire ? On fait le point sur les démarches à réaliser.



1 J'obtiens mon numéro d'enregistrement

Depuis le 1^{er} octobre 2024, obtenir un numéro d'enregistrement est obligatoire pour la location de tout meublé de tourisme, **qu'il s'agisse d'une résidence principale, secondaire ou d'un investissement locatif**. Ce numéro doit figurer sur toutes les annonces de location. Pour l'obtenir, les démarches sont simples :

- Je me connecte sur www.declaloc.fr.
- S'il s'agit de ma 1^{re} connexion, je crée un compte en suivant les instructions.
- Je déclare mon meublé de tourisme, en renseignant les champs demandés, et obtiens automatiquement un numéro d'enregistrement, composé de 13 chiffres et lettres, à l'issue de la procédure.
- Si je mets en location plusieurs biens, je renouvelle l'étape précédente. J'obtiens ainsi un numéro par bien loué.

2 Je fais ma demande de changement d'usage

À compter du 1^{er} juin 2025, pour louer un meublé de tourisme, la personne physique ou morale propriétaire devra,

en plus, obtenir **une autorisation de changement d'usage** pour ledit bien. Les résidences principales louées moins de 120 jours par an ne sont pas concernées, mais les propriétaires devront tout de même obtenir un numéro d'enregistrement.

Pour obtenir une autorisation de changement d'usage pour le ou les biens que vous louez en meublé(s) de tourisme, vous devez effectuer les démarches suivantes :

- Demander un numéro d'enregistrement du bien loué (attribution automatique à l'issue de la déclaration, comme expliqué dans la partie 1 de cet article) ;
- Demander une autorisation de changement d'usage (autorisation accordée ou refusée par le Maire dans un délai de 2 mois après le dépôt d'un dossier complet).

3 Quand déposer ma demande de changement d'usage ?

Toutes les personnes physiques ou morales s'étant acquittées, entre le 28 mars 2021 et le 28 mars 2024, de la taxe de séjour pour un bien ouvert à la location sur l'île de Ré, peuvent effectuer une demande de changement d'usage pour ledit ou lesdits biens **depuis le 1^{er} octobre 2024**.

Toutes les personnes physiques ou morales ne s'étant pas acquittés, entre le 28 mars 2021 et le 28 mars 2024, de la taxe de séjour pour un bien ouvert à la location sur l'île de Ré, pourront effectuer une demande de changement d'usage pour ledit ou lesdits biens **à partir du 1^{er} janvier 2025**.

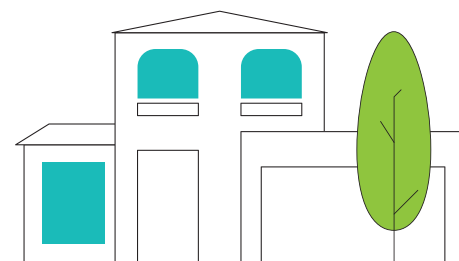
- **Toutes les démarches s'effectuent sur :** declaloc.fr
Plus d'infos : infomeuble@cc-iledere.fr

Je peux louer !



Je déclare mon logement

Comme avant, avec le CERFA n° 13566*03



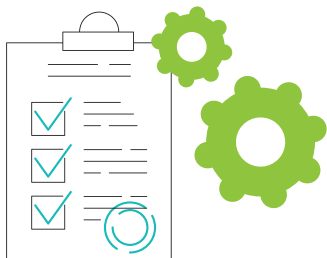
ÉTAPE 1

Je déclare mon logement

Vous l'aviez déjà déclaré ? Il faut malgré tout faire une demande afin d'obtenir un numéro d'enregistrement sur declaloc.fr

J'obtiens mon numéro d'enregistrement

Il doit désormais apparaître sur toutes les annonces de location de mon logement.



Une chambre d'hôtes

Une résidence principale

- Une partie, tout en y habitant
- La totalité, pour moins de 120 jours / an

Je loue...

Une résidence secondaire

Un investissement locatif comme "meublé de tourisme"

ÉTAPE 1

Je déclare mon logement

Vous l'aviez déjà déclaré ? Il faut malgré tout faire une demande afin d'obtenir un numéro d'enregistrement sur [declaloc.fr](https://www.declaloc.fr)

ÉTAPE 2

J'obtiens mon numéro d'enregistrement

Il doit désormais apparaître sur toutes les annonces de location de mon logement.

Je peux louer !

une fois le numéro d'enregistrement obtenu.

ÉTAPE 2

Je fais ma demande de changement d'usage

En ligne, sur [declaloc.fr](https://www.declaloc.fr) à partir du 1^{er} octobre 2024 ou du 1^{er} janvier 2025 (voir partie 3 de l'article ci-contre)

Je joins toutes les pièces nécessaires au dossier.

Si je reçois une réponse positive signée par le Maire sous deux mois, par mail.

Je peux louer !

Ma demande de changement d'usage est acceptée si les critères sont réunis.

Quels critères ?

2 logements maximum par foyer fiscal et personne morale.

Le quota, dans ma commune, n'est pas encore atteint. Un nombre maximum de "meublés de tourisme" a été fixé par commune. Quand le quota est atteint, les demandes sont mises sur liste d'attente.

Quelle durée pour mon autorisation de location ?

Pour une personne physique :
3 ans, renouvelable

Pour une personne morale :
tant que la société existe





L'économie, un secteur où on ne chôme pas

Directrice du service « économie » de la Communauté de communes de l'île de Ré, Agnès Le Dortz nous explique les rouages de son métier.

En quoi consiste ton travail ?

Il consiste à soutenir le développement économique et l'emploi, ainsi qu'à accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets de création, de recherche de financements, de développement, etc. Et ce, pour tous les secteurs d'activité liés à la vie permanente : artisanat, commerce, agriculture...

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ?

Il est nécessaire d'agir pour maintenir une activité équilibrée tout au long de l'année. Les pouvoirs publics jouent un rôle essentiel en soutenant et en dynamisant les secteurs moins rentables mais indispensables à la vitalité du territoire.

As-tu un exemple à nous donner ?

Le Quai de la criée, sur le port d'Ars-en-Ré, en est une parfaite illustration. Sans

l'intervention de la sphère publique, ce lieu n'aurait pas pu être réhabilité. En étant propriétaires, nous pouvons louer ses locaux à des prix abordables afin que des commerces puissent s'y établir à l'année.

Qu'est-ce qui te plaît dans ton métier ?

La diversité des actions réalisées au quotidien. En fonction des dossiers, cela peut être de la coordination de projet, la réalisation d'études, des conseils apportés aux entreprises... C'est très varié.

À titre personnel, sur quel dossier as-tu particulièrement aimé travailler ?

J'ai aimé accompagner l'association l'cycle dans la mise en place d'un système de location de vélos pour les employeurs et les saisonniers. Pour résumer, des vélos sont remis en état de fonctionnement par des détenus

de la maison centrale puis loués à prix abordable. Ce projet est proche de mes valeurs car il combine à la fois la récupération de déchets, leur recyclage, la réinsertion par l'emploi et le développement des mobilités douces.

Quels sont les grands dossiers du service « économie » de la Communauté de communes ?

Ils sont nombreux, mais nous pouvons citer les études en cours permettant d'évaluer le foncier agricole disponible sur l'île de Ré. À terme, l'objectif est de diversifier les cultures et de développer le maraîchage. Cela s'inscrit dans le cadre d'un Projet alimentaire de territoire, mené avec les communautés de communes de l'Aunis et la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

► **Pratique** : vous souhaitez créer ou développer votre entreprise ? Écrivez à economie@cc-iledere.fr

La page du GEM

Érosion de nos côtes, érosion de notre patience !



Avec 43 communes concernées, la Charente-Maritime est le 2^{ème} département français quant au recul du trait de côte. Les tempêtes d'octobre-novembre 2023 ont eu des conséquences sur les cordons dunaires insulaires, avec des reculs allant parfois jusqu'à 8 mètres. Il faut saluer les interventions d'urgence des services communaux et de l'ONF pour restaurer les accès aux plages et les dunes. Mais il faut surtout mettre en place un plan érosion, c'est l'objet de la **Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière** (SLGBC) dont l'élaboration commence. Celle-ci sera longue, ce qui fait regretter de ne pas l'avoir entreprise en début de mandature, il y a 4 ans : nous disposons déjà de 6 années de données d'observation. Nous ne sommes que les 4^{èmes} en Charente-Maritime (après Oléron, Royan et Rochefort) à mettre en place un tel plan. L'évidence en tout cas est que la population réclame un grand besoin d'informations à ce sujet.

Anticipation, prévention et gestion : les principes sont clairs. L'**objectif principal** est la sécurité publique en limitant l'impact de l'érosion sur les personnes et les biens, le second est la protection des écosystèmes littoraux. Les 2 bureaux d'études sélectionnés s'attellent à la tâche en concertation avec les élus : une

année complète pour définir les objectifs territoriaux (en croisant communes, secteurs géographiques et activités les plus menacées), mettre au point, évaluer et comparer des scénarios de gestion (dont le repli stratégique difficile sur notre île fera obligatoirement partie), lancer une concertation et proposer un programme d'actions pluriannuel à 5 ans. On ne s'interdira aucune des solutions techniques possibles : dures (enrochements, digues, atténuateurs de houle en géotextile), douces faisant jouer les fonctionnalités de la nature (brise-vent, ganivelles, couvertures végétales et restauration des dunes, remodelage et rechargement des plages, etc.).

Mais cette Stratégie se heurte à **5 types de fragilités** qui peuvent se muer en obstacles : 1) la multiplicité des partenaires impliqués (du Conservatoire du littoral au BRGM, en passant par l'ONF, le GIP littoral, les associations environnementales et différents services de l'État) qui rendra le consensus délicat ; 2) la nécessaire validation par l'État qui porte une vision forte, fondée sur une stratégie nationale, et dont les services territoriaux veilleront à la conformité avec la réglementation environnementale (cf loi littoral) ; 3) la fragilité foncière puisqu'il faudra acheter

des terrains ; 4) la fragilité juridique (on a vu avec l'affaire girondine du Signal que l'érosion n'est pas considérée comme catastrophe naturelle et n'ouvre donc pas droit au « Fonds Barnier ») ; 5) les risques classiques de contentieux. Autant dire que le bureau d'études devrait ajouter 2 scénarios de programmes pluri-annuels à celui à 5 ans : un à 7 ans et demi et un autre à 10 ans.

Ce nouveau bras de fer avec la mer (après le programme "digues") sera une œuvre de longue haleine et pèsera fortement sur la trajectoire financière de la CdC. Et il y a peu de chances malheureusement que cette érosion nous apporte le bénéfice d'une découverte de trésors archéologiques comme c'est le cas sur l'île d'Yeu. Enfin n'oublions jamais, en parallèle, que l'intensité et la fréquence des tempêtes sont étroitement liées au dérèglement climatique, ce qui rend nécessaires le développement des **énergies renouvelables** (solaire en particulier sur lequel nous devrions être plus ambitieux) et de gros efforts de **sobriété** individuelle et collective.

Patrick Salez, membre du GEM

Vous pouvez contacter le GEM ou l'un de ses membres (Julie Foulquier/Jean-Pierre Gaillard/Didier Guyon/Patrice Raffarin/Patrick Salez) à l'adresse suivante : gemiledere@gmail.com

RÉUNION PUBLIQUE

DIGUES ET ÉROSION

OÙ EN EST-ON ?

Mardi 12 novembre
18h30 • Salle des Paradis
Sainte-Marie-de-Ré

Animée par

Lionel Quillet

Président de la Communauté
de communes de l'île de Ré

Patrick Rayton

1^{er} vice-président
délégué au littoral

Plus d'info  
www.cdcedere.fr



Île de Ré
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES